

Mairie de
PERROGNEY-LES-FONTAINES

52160 Auberive

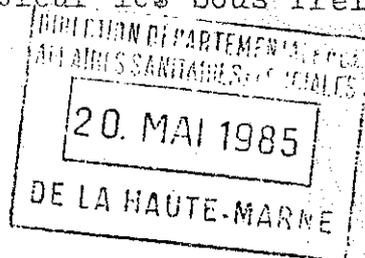


Objet: Pollution du
captage alimentant
la Commune

04072X0002

Le Maire de Perrogney les Fontaines
52160 Auberive
à Monsieur le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
à Chaumont

S/C de Monsieur le Sous Préfet
de Langres



Perrogney le 14 MAI 1985

Monsieur le Directeur,

La Source de l'Aujon captée pour l'alimentation de la Commune en eau potable ayant révélé, le lendemain du déversement de fluorescéine au Haut du Sec, le 10.12.84., une forte coloration, il était ainsi prouvé que le maintien d'une décharge au Haut du Sec était impossible, un rapport hydrogéologique et sanitaire devait parvenir à la Commune permettant de prendre les mesures qui s'imposent.

Il s'est maintenant écoulé 5 mois, depuis l'essai de coloration et aucun rapport ne m'est parvenu. Je m'en étonne; il me paraît qu'un aussi long délai n'est pas nécessaire pour mettre au point un rapport, si compliqué soit-il, ce qui ne doit pas être le cas de celui en cause.

Je vous serais obligé, Monsieur le Directeur, de me faire connaître les raisons de ce retard et combien de temps il nous faudra encore attendre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma respectueuse considération.

LE MAIRE

J. Cardinal

